

SYNDICAT MIXTE DU SPANC DU BOCAGE

Rapport Annuel

Prix & Qualité

Service d'assainissement non collectif



Exercice 2012

I. Les caractéristiques techniques du service

A. Le nombre d'habitants desservis

1. Le zonage

Le Syndicat Mixte du SPANC du bocage a un territoire très étendu sur 3 Communautés de Communes soit 36 communes
L'étude de zonage a été réalisée sur l'ensemble du territoire.

2. Evaluation du nombre d'habitants potentiellement usagers du service

- Population totale : 16.952
- Population desservie : 12.447

3. Le périmètre desservi

COM COM	COMMUNES	NOMBRES D'HABITANTS		
		TOTAL	COLLECTIF	NON COLLECTIF
SEVES et TAUTE	Auxais	184	0	184
	Feugères	349	0	349
	Gonfreville	165	0	165
	Gorges	373	0	373
	Marchésieux	730	230	500
	Nay	82	0	82
	Périers	2462	1181	1281
	Plessis Lastelle	257	0	257
	Raids	200	0	200
	St Germain/Sèves	202	0	202
	St Martin d'Aubigny	534	140	394
St Sébastien de Raids	363	0	363	
CERISY LA SALLE	Belval	303	0	303
	Cametours	417	0	417
	Cerisy la Salle	1051	270	781
	Guéhébert	123	0	123
	Monpinchon	560	0	560
	Notre Dame de Cenilly	672	378	294
	Ouville	440	0	440
	Roncey	839	530	309
	St Denis le Vêtu	608	0	608
	St Martin de Cenilly	211	0	211
	Savigny	392	0	392

GAVRAY	La Baleine	94	0	94
	Gavray	1416	674	742
	Grimesnil	63	0	63
	Hambye	1204	620	584
	Lengronne	467	94	373
	Mesnil Amand	176	0	176
	Mesnil Garnier	235	0	235
	Mesnil Rogues	173	58	115
	Mesnil Villeman	227	0	227
	Montaigu les Bois	240	0	240
	St Denis le Gast	567	220	347
	Sourdeval des bois	191	49	142
	Ver	382	61	321

Globalement, le nombre d'habitants relevant d'un ANC est de 12.447, soit 73,42 % du nombre total de ménages.

23 communes traitent actuellement leurs effluents uniquement par ANC.

B. L'indice de mise en œuvre de l'ANC :

1. Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC :

Éléments Obligatoires	Validé	Date	Point
Délimitation zone ANC	Oui		20
Règlement du SPANC	Oui	29/02/2009	20
Mise en œuvre du contrôle neuf Réhab des moins de 8 ans	Oui	1/01/2009	30
Mise en place du diagnostic de l'existant	Oui	1/01/2009	30

2. Éléments facultatifs du SPANC

Existence d'un service capable d'assurer :	Validé	Point
l'entretien à la demande	Non	0
à la demande du propriétaire les travaux de réhabilitation	Non	0
le traitement des matières de vidange	Non	0

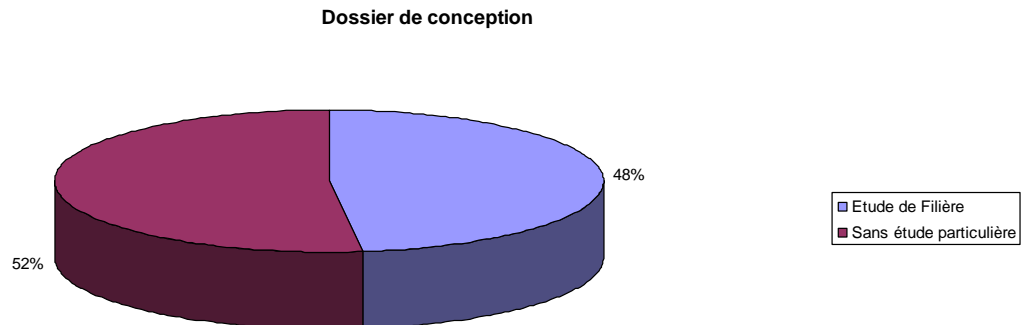
(Le Syndicat n'a pas opté pour les missions facultatives).

Le contrôle du neuf

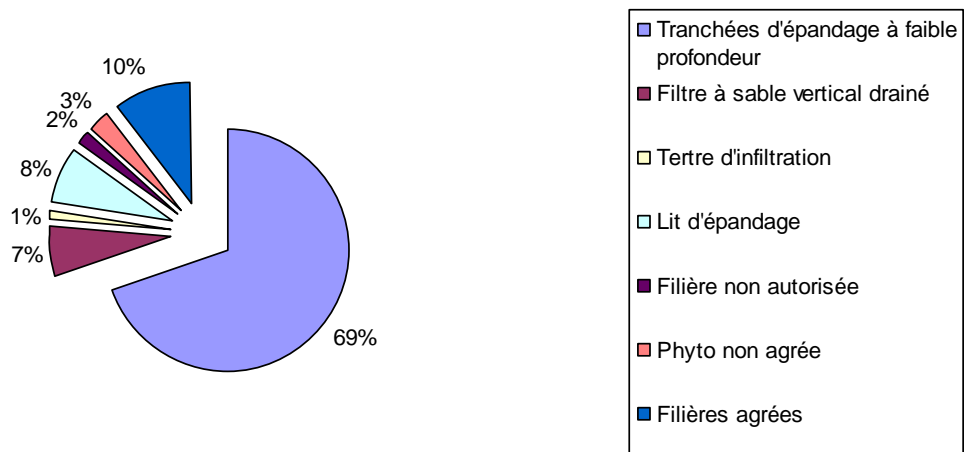
Date de mise en place : 1/09/2008 délibération du 21 août 2008

Contrôle de Conception – 1^{er} contrôle

Sur les 106 dossiers reçus en 2012, 51 ont fait l'objet d'une étude de définition de filière.



Les différents traitements mis en place



Contrôle de réalisation : 2^{ème} contrôle

Une fois le contrôle de conception validé, les travaux peuvent commencer et une visite de l'installation avant remblaiement doit avoir lieu. Il s'agit du contrôle de réalisation. Pour 2012, 99 contrôles de réalisation ont été effectués dont :

- 5 avec un avis favorable
- 91 avec un avis favorable avec recommandation
- 3 avec un avis défavorable

Le contrôle de l'existant

Date de mise en place : 1/01/2009, délibération du 5 février 2009.

Sur l'année 2012, 1.972 convocations ont été lancées et 1.424 installations d'assainissement ont été visitées dans le cadre des contrôles de diagnostic (vente comprise).

Résultat des contrôles de diagnostics 2012

Commune	Diags faits	Avis			
		Satisfaisant	Acceptable	Non Acceptable	Point noir
GORGES	128	12	36	78	2
LE PLESSIS LASTELLE	97	1	28	57	11
ST GERMAIN/SEVES	41	5	10	24	2
GRIMESNIL	33	1	8	23	1
LENGRONNE	116	5	33	72	6
LE MESNIL AMAND	88	10	39	30	9
LE MESNIL ROGUES	62	7	30	19	6
ST DENIS LE GAST	176	6	51	109	10
VER	135	7	65	53	10
NOTRE DAME DE CENILLY	160	4	70	83	3
CERISY LA SALLE	191	23	79	69	20
ST MARTIN DE CENILLY	73	4	37	21	11
RONCEY	124	11	38	65	10
TOTAL	1424	96	524	703	101

La différence entre les convocations adressées et les diagnostics prévus correspond aux courriers retournés (mauvaise adresse), aux refus, aux visites repoussées et au projet de réhabilitation.

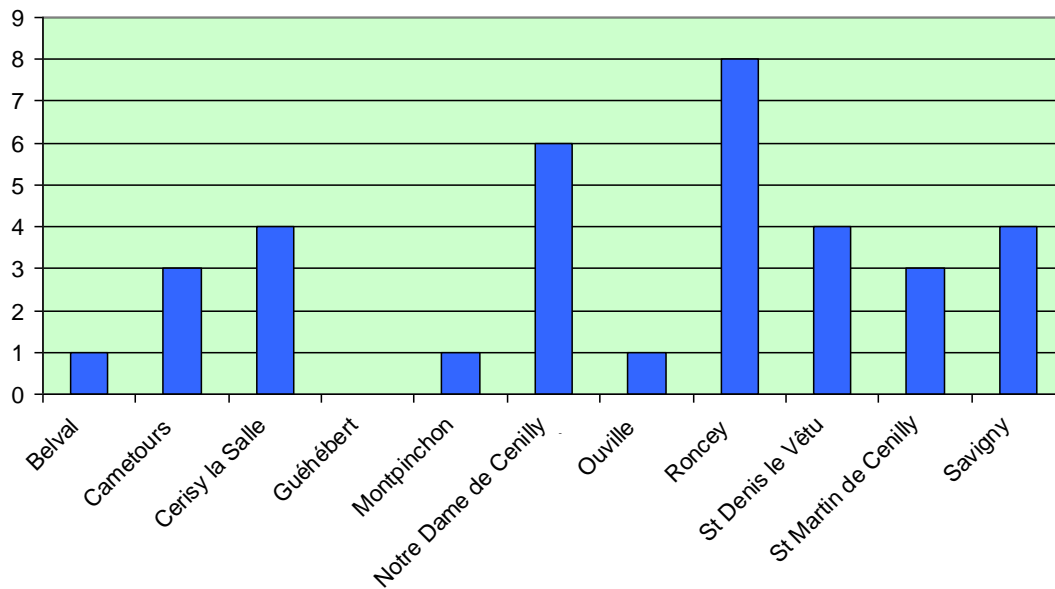
Le diagnostic anticipé

Depuis le 1^{er} janvier 2012, pour toute transaction immobilière, le vendeur doit fournir un diagnostic de moins de 3 ans.

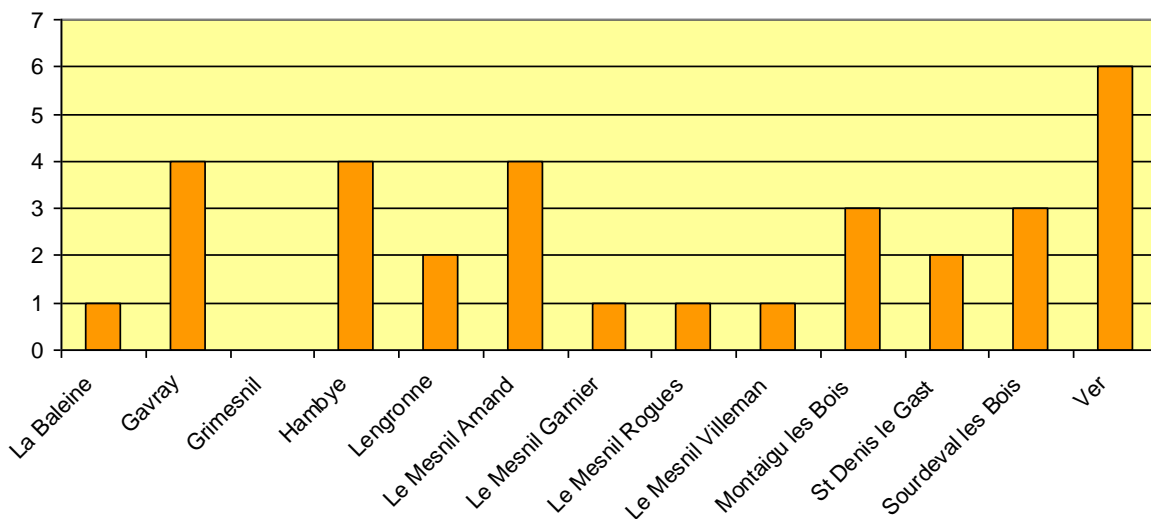
En 2012, 87 diagnostics ont été réalisés dans le cadre de vente d'habitations.

Les tableaux récapitulatifs ci-dessous donne le nombre de diagnostics anticipés par Communauté de Communes et par commune.

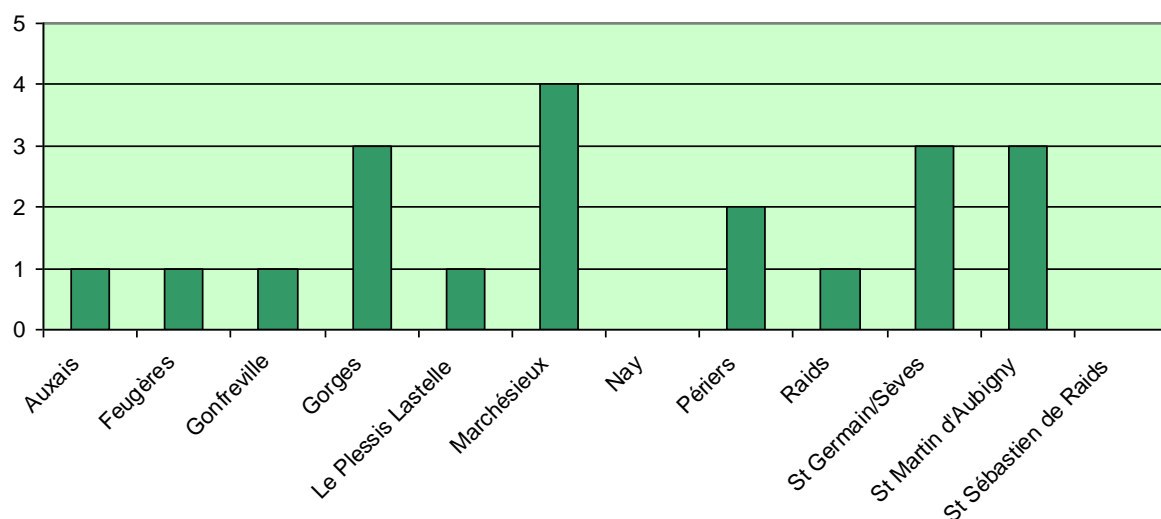
Avis de vente Communauté de Communes du canton de Cerisy la Salle



Avis de vente Communauté de Commune du canton de Gavray



Avis de vente Communauté de Communes Sèves Taute



II. Tarification et recettes du service

A. La tarification

Le service n'est pas assujéti à la TVA.

Le financement doit être assuré par des redevances qui ne peuvent être mises à la charge que des usagers du SPANC.

Le budget du SPANC doit s'équilibrer en recettes et en dépenses.

La tarification doit respecter le principe d'égalité des usagers.

Pour le diagnostic, le tarif a été réduit de 20 € étant donné que le Syndicat peut percevoir une subvention de l'Agence de l'Eau pour les contrôles effectués à compter de la signature de la convention soit le 30 juin 2010. La prestation est passée à 60 €.

Contrôle neuf/réhabilitation

Pour cette prestation, il a été mis en place une redevance forfaitaire de

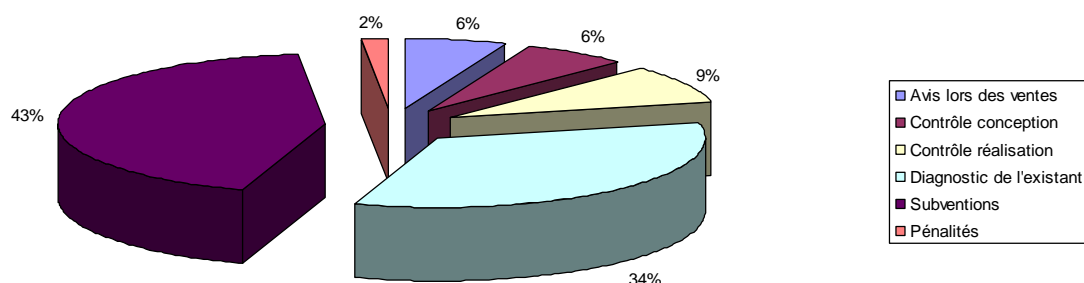
- 70 € pour le contrôle de conception (dossier)
- 105 € pour le contrôle de réalisation (sur le terrain)

Le tarif adopté lors du Comité Syndical en date du 5 février 2009, a été reconduit pour l'année 2012.

Cette tarification du contrôle de la conception et des travaux a généré, en 2012, une recette de 17.815 € TTC.

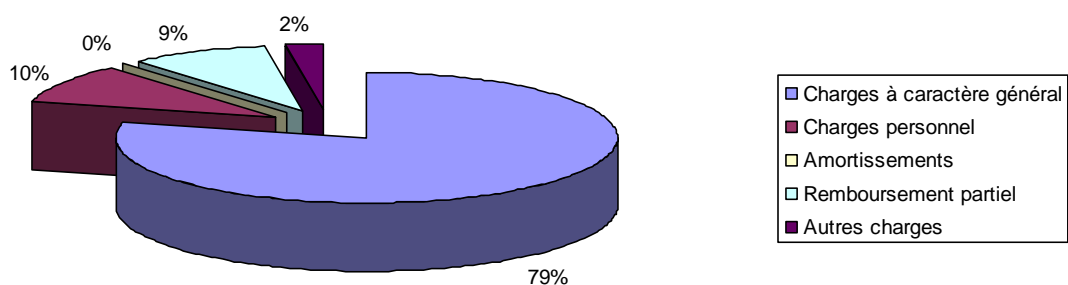
B. Les recettes d'exploitation

Pour 2012, les recettes d'exploitation sont d'un montant de 116.004 €



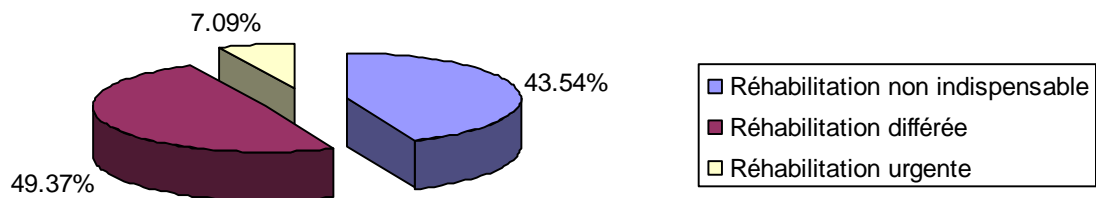
C. Les dépenses d'exploitation

Pour 2012, les dépenses d'exploitation sont d'un montant de 102.650,77 €



III.Indicateur de performance

Taux de conformité en salubrité



Taux de conformité réglementaire

